

• (1210)

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Je dois rappeler au député en particulier et à tous les autres que le Règlement interdit de désigner un autre député par son nom. Tout député doit désigner ses collègues soit par leur portefeuille, la fonction qu'ils occupent ou le nom de leur circonscription. On ne peut faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement.

**M. Parker:** J'en prends bonne note. Notre premier ministre (M. Trudeau) veut se faire passer pour un intraitable, un dur à cuire. Cette mesure législative montre bien contre qui il sévit: les fonctionnaires à la retraite, les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et les familles ayant des enfants à charge. Ce n'est pas à un homme intraitable que nous avons affaire, mais bien à un matamore sans envergure.

Le gouvernement prétend favoriser la relance économique en s'en prenant aux démunis. Avec cette mesure, il prend le contre-pied de Robin des Bois. Il s'attaque aux femmes fonctionnaires à la retraite, qui ont toujours dû se contenter d'une maigre pension, aux anciens combattants qui ont servi leur pays longtemps et bien avant de prendre leur retraite, ainsi qu'aux agents retraités des forces de l'ordre. Je tiens à ce que ce soit très clair: le gouvernement s'attaque effectivement à tous ces gens. Ce n'est pas un simulacre pour épater la galerie.

On envisage de réduire de 10 p. 100 le niveau de vie des fonctionnaires à la retraite. Pour certains, cette initiative est passablement importante. En 1982, la pension moyenne s'élevait à \$6,900, la pension des conjoints survivants, à \$3,200, et la pension des nouveaux retraités à \$8,100. Ce ne sont pas des sommes folles. Une diminution réelle de 10 p. 100 du niveau de vie réduira à la pauvreté un bon nombre de ces gens, d'autant plus que les prix risquent d'augmenter.

Le Canadien Pacifique augmente ses tarifs, et les prix de l'énergie sont à la hausse, de même que le mazout et l'essence. Le gouvernement prétend que ses programmes protégeront ces mêmes gens, mais il ne peut nier que beaucoup de retraités verront leur revenu tomber en deçà du seuil de la pauvreté.

Une pension de \$8,200 peut paraître intéressante à bien des Canadiens, mais il ne faut pas oublier que ce n'est là qu'une moyenne. Pour chaque retraité qui reçoit une pension supérieure à cette somme, il faut en compter un qui reçoit un montant inférieur. Cette mesure législative causera beaucoup de tort, ce n'est pas de la frime. C'est une attaque en règle contre les fonctionnaires à la retraite, tout comme le bill C-124 s'en prenait aux fonctionnaires encore au travail.

J'ai calculé que les cheminots dans ma circonscription perdront près de \$3,000 chacun. Il est manifeste que le gouvernement cherche délibérément à réduire les traitements des travailleurs ainsi que leur niveau de vie. Il agit de la sorte pour deux raisons. Primo, il est persuadé que, les salaires étant plus faibles, les exportations augmenteront. Secundo, que les salaires étant plus bas, les bénéfices seront plus élevés et les entreprises accroîtront leurs investissements. En d'autres termes, c'est aux dépens des travailleurs et des démunis que se poursuivra la lutte contre le chômage, l'inflation et la récession.

Et que dire de nos concitoyens bien nantis? Qu'advient-il de tous ces gens qui gagnent plus de \$100,000 par an et qui ne

### *Prestations de retraite supplémentaires—Loi*

payent pas un sou d'impôt? Que penser de la proposition avancée dans le budget de juin dernier, de supprimer, pour certains investisseurs, l'impôt sur les bénéfices inférieurs à l'augmentation du coût de la vie? Et toutes ces entreprises qui ont fait passer à l'étranger des milliards de dollars au fil des années? Que dire de tout cela, compte tenu de la situation dans laquelle seront plongés tous ces gens que vise le bill?

Le bill C-133 est une mesure fiscale. Son effet sur les recettes du gouvernement est le même que celui d'une taxe spéciale imposée aux retraités. Le gouvernement n'aurait pas réussi à faire accepter son bill s'il l'avait qualifié de mesure fiscale, et c'est pourquoi il la présente comme une mesure de lutte contre l'inflation. Ce projet de loi aggravera le chômage, au lieu de l'atténuer. Les citoyens à revenu faible dépensent leur argent, ce qui permet de créer des emplois dans les diverses collectivités, surtout dans la petite entreprise. Les subventions qu'accorde le gouvernement aux entreprises ne créent pas d'emplois, à moins que ces dernières ne décident d'investir. Pourquoi une entreprise déciderait-elle d'investir si, à l'heure actuelle, certains de ses moyens de production sont inutilisés?

Dans la circonscription de Kootenay-Est-Revelstoke, les travailleurs des chemins de fer sont soumis au programme des 6 et 5 p. 100, tout comme les fonctionnaires, le gouvernement provincial et les municipalités adoptent le programme, et de plus il y a un nombre considérable de mises à pied. Les dépenses des consommateurs vont fatalement diminuer, ce qui aggravera le chômage, alors que le ministre prétend que cette mesure législative créera des emplois. Il n'en est rien. Elle crée du chômage et justement dans les régions qui peuvent le plus difficilement le supporter.

A Revelstoke, il y a 700 employés de chemins de fer. A cause du projet de loi C-124, chacun d'eux perdra \$3,000. C'est là une perte de \$2,100,000 pour cette seule collectivité, perte dont souffriront les magasins, les vendeurs de voitures, les constructeurs de logement, etc. Les restrictions de pension auront le même effet, sauf qu'au lieu d'être concentrées dans une région, elles seront réparties dans tout le Canada.

Ce projet de loi sera source de chômage d'une façon plus directe. Les pensions étant moins élevées, moins de gens prendront leur retraite. Ceux qui l'ont déjà prise penseront à revenir au travail, à cause de la diminution de leur niveau de vie. Il y aura donc moins d'emplois disponibles, en particulier pour les jeunes sans formation qui constituent une forte proportion de nos chômeurs.

L'effet sur le moral des fonctionnaires au service des Canadiens est tout aussi désastreux. Ils pensaient avoir un contrat et être assurés d'un niveau de vie honnête après leur départ en retraite. Si cette mesure législative est adoptée, ils ne feront plus jamais confiance au gouvernement.

Le président du Conseil du Trésor (M. Gray) prétend qu'il n'y a pas de contrat. Il sait très bien que si l'on a demandé 1 p. 100 de plus aux fonctionnaires, c'est qu'il y a un contrat. Le gouvernement a empoché l'argent et on s'attendait qu'il remplisse ses obligations. Le président du Conseil du Trésor a maintenant l'audace de nier l'existence même de ce contrat. Ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'un comité consultatif avait été créé pour donner son avis sur les changements, etc. Ni le président du Conseil du Trésor ni le gouvernement n'ont eu la décence de solliciter l'avis des membres du comité consultatif.